

*Questions orales*

## ON DEMANDE LA LISTE DES DÉPOSANTS

**Mlle Aileen Nicholson (Trinity):** Monsieur le Président, j'ai ici un profil des déposants de la banque au moment du renflouage. Est-ce que la ministre veut déposer à la Chambre la liste des déposants de la banque, au 7 juillet et à la date de la fermeture, c'est-à-dire 1<sup>er</sup> septembre, pour que nous puissions nous mettre à chercher qui peut avoir sorti son argent après avoir été mis au courant par les services du ministre?

**L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, nous avons déjà dit qu'un comité parlementaire allait se pencher sur tout ce qui concerne la Banque Commerciale du Canada et la Norbanque.

Tous les renseignements qui sont nécessaires pour faire voir le caractère essentiel des mesures prises par le gouvernement à l'égard d'un établissement financier de l'Ouest, qui comptaient parmi ses déposants de nombreux hommes d'affaires de l'Ouest et de nombreuses sociétés de crédit seront communiqués au comité parlementaire.

## ON DEMANDE LA DÉMISSION DE LA MINISTRE

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, c'est à la ministre d'État aux Finances que je m'adresse. A la Chambre, comme en fait foi le hansard du 25 mars à la page 3312, la ministre a déclaré ce qui suit:

De concert avec le groupe de soutien . . .

. . . c'est-à-dire les banques à charte . . .

. . . nous en sommes venus à la conclusion que la banque . . .

. . . en l'occurrence, la Banque commerciale du Canada . . .

. . . est désormais viable, qu'elle sera rentable à l'avenir . . .

Puis elle a offert de solides garanties.

Nous savons maintenant qu'aucune des banques à charte n'a effectué d'évaluation indépendante de la solvabilité de la Banque Commerciale du Canada et depuis que la ministre a donné sa garantie, plusieurs de ses collaborateurs ont donné aux Canadiens des assurances semblables, toutes aussi dénuées de fondement les unes que les autres. Le gouvernement demande maintenant aux contribuables du Canada de racheter les bourdes de la ministre et de ses collaborateurs. Cela dit, la ministre entend-elle assumer ses responsabilités et remettre sa démission au premier ministre, sur-le-champ, comme le voudrait le code d'honneur du régime parlementaire?

**L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, j'ai dit au printemps et je répète maintenant que j'accepte pleinement l'obligation qui m'incombe et qui est d'assurer que nous avons le meilleur système de réglementation bancaire au monde.

**M. Broadbent:** Mais la ministre a une responsabilité envers les Canadiens et les gens à qui elle a dit de lui faire confiance, que cette banque serait viable. Or, elle s'est trompée. Elle devrait la reconnaître et démissionner.

## ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE EXIGE LA DÉMISSION DE LA MINISTRE

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je pose ma question supplémentaire. Étant donné qu'en dernière analyse il est responsable de l'activité de sa ministre, que celle-ci a communiqué à la Chambre le 25 mars une évaluation tout à fait erronée, qu'elle a manifestement pris en l'occurrence une décision rapide sans suffisamment consulter les banques à charte, sans que les banques à charte elles-mêmes aient pu procéder à une étude suffisante, le premier ministre pourrait-il faire ce qui s'impose et exiger la démission de sa ministre?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, nous avons fait savoir, même avant aujourd'hui, que nous entendions charger un comité parlementaire d'étudier à fond toute cette question.

Mon honorable ami, qui siège depuis longtemps à la Chambre, reconnaîtra sans doute que pour être juste, avant de juger hâtivement comme il le voudrait aujourd'hui, il pourrait bien changer d'idée une fois qu'il connaîtra tous les faits. Il pourrait alors conclure, comme je l'ai fait moi-même, que la ministre d'État aux Finances est l'une des Canadiennes les plus remarquables et les plus compétentes et qu'elle a agi on ne plus honorablement.

**M. Broadbent:** Elle devrait dire cela aux gens qui ont perdu de l'argent à la Banque pour voir ce qu'ils en pensent.

## LA DÉCLARATION FAITE PAR LA MINISTRE EN MARS

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, la ministre a déclaré à la Chambre que c'était après avoir consulté le groupe de soutien, en l'occurrence les banques à charte, qu'elle pouvait assurer aux Canadiens que les 255 millions de dollars garantiraient la rentabilité de la banque. Cela s'est révélé entièrement faux. Nous avons appris qu'aucune des banques à charte n'a vraiment évalué les perspectives de solvabilité de la Banque Commerciale du Canada. Par conséquent, le premier ministre ne trouve-t-il pas que sa propre ministre a souverainement induit la Chambre en erreur, ce qui risque de coûter des millions de dollars aux coopératives de crédit, aux municipalités et aux contribuables? S'il le reconnaît, encore une fois, pourquoi attendre qu'un comité soumette un rapport? Pourquoi ne pas exiger comme il se doit sa démission?

**Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre):** Monsieur le Président, le comité compétent étudiera toute cette affaire, comme il se doit, de façon détaillée. Mon honorable ami pourra interroger à loisir tous ceux qui ont participé à cette décision.

S'il estime, en tant que chef du Nouveau parti démocratique, que le gouvernement du Canada a eu tort en mars dernier de se porter à la rescousse d'institutions financières en péril dans l'Ouest du Canada, qu'il le dise. Qu'il le dise maintenant. Si ces institutions étaient en péril, c'était à cause du Programme énergétique national et du climat qu'il crée. C'est un aspect que le comité parlementaire ne manquera pas de soulever.